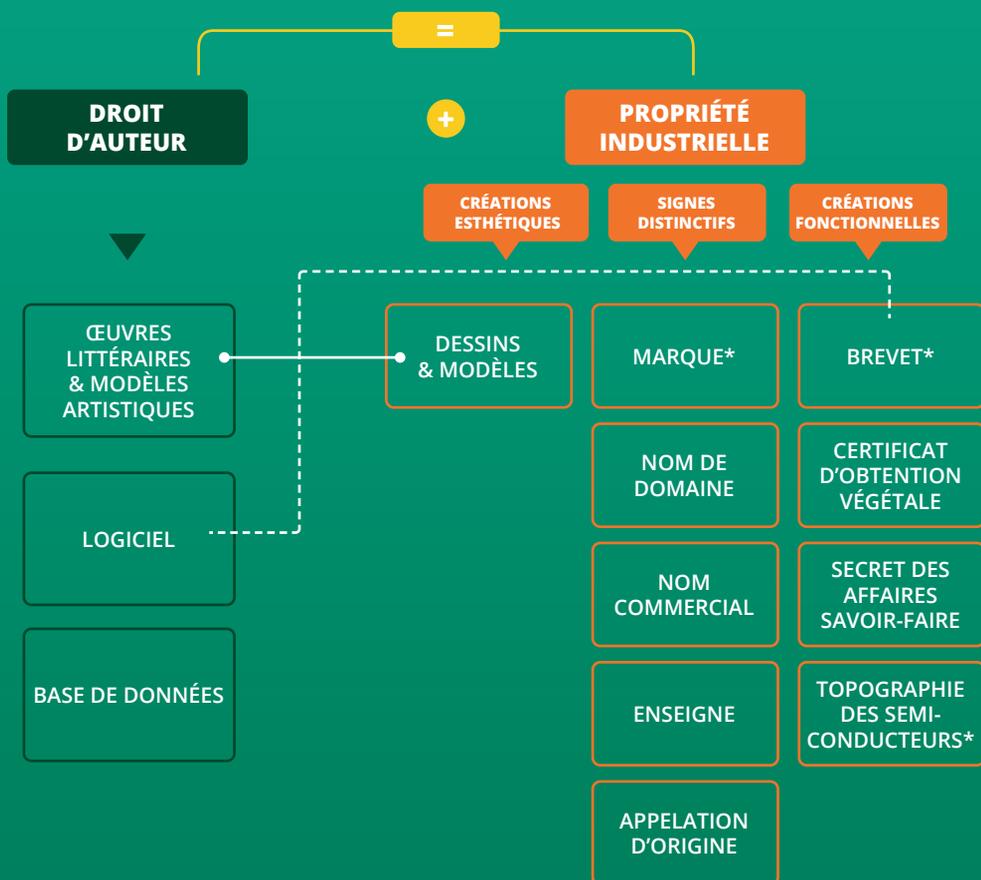


La propriété intellectuelle en général



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



*titre INPI

● — certaines œuvres graphiques peuvent être protégées en même temps par le droit d'auteur et le droit des dessins et modèles,

- - - - le logiciel est protégé par le droit d'auteur. Une invention mise en œuvre par ordinateur peut être protégée par brevet (cf chapitres 3 et 4).

